

Prospectus2023

Prospectus nr7 DELTA PROSPECTUS CREDIT A LA CONSOMMATION 01-06-2023

Avant :

Ce prospectus n°7, soumis à la Livre VII (Titre 4, Chapitre 1 “Credit à la consommation”) du Code Droit Economique, dont la demande sera présentée à partir du 01/06/2023.

Le prospectus est disponible sur le bureau enregistré et à la demande des clients, lors de la visite de la maison.

Identification du prêteur

Delta Sa

Siège public : Kortrijkstraat 55 8560 Wevelgem

Tél 0032 56414573

gsm 0032 /496234020

Mail info@delta-leningen.be

Numéro d’entreprise/FSMA 0412489728

Numéro M A E 738

Le dépôt de l’acte act de constitution de Delta nv a été fait le 21/06/1972 et Delta ne fonctionne pas avec les courtiers.

Tous les contrats sont signés au siège social ou à la demande du client, au domicile du client.

Le prêt à tempérament

Le prêt à tempérament est un crédit dans lequel de l’argent ou d’autres moyens de paiement sont mis à la disposition d’un consommateur. Le consommateur s’engage à rembourser le prêt par mensualités .

Le prêt à tempérament peut être utilisé pour payer certaines dépenses ou besoins, ainsi que pour le financement d’une propriété ou d’un service mobile particulier (un but spécifique ou déterminé, par exemple une voiture)

Les contrats de crédit doivent toujours être conclus en présence du prêteur ou d’une personne autorisée par Delta.

Montant et durée

Le montant minimum Du crédit est de 350 euros.

Le montant maximal dépend de la capacité de remboursement du consommateur.

La durée minimale est de 6 mois.

DELTA PROSPECTUS CREDIT A LA CONSOMMATION 7

DELTA PROSPECTUS CREDIT A LA CONSOMMATION 7

Les échéances maximales sont légalement fixées sur la base du montant emprunté.

Delta applique les plafonds suivants où des dérogations sont faites dans des cas exceptionnels dans le cadre des normes légales.

Jusqu'à 2500 euros	maximum 24 mois	2501 à 3700 euros	maximum 30 mois
3701 à 5600 euros	maximum 36 mois	5601 à 7500 euros	maximum 42 mois
7501 à 10000euro	maximum 48 mois	À partir de 15001 €	maximum 84 mois

Régime de paiement

Le montant du prêt est toujours mis à la disposition du consommateur dans son intégralité, par transfert sur un compte.

Le remboursement doit être effectué au moyen de remboursements mensuels égaux (mensualités). Celles-ci sont payables le même jour du mois, la première fois un mois suivant la date de la provision du montant du prêt .

Les paiements sont effectués par transfert ou par ordre permanent.

Avec chaque paiement mensuel, les intérêts et le capital sont remboursés, dans une proportion variable, exactement comme indiqué sur le tableau d'amortissement dans le contrat de crédit .

Coût total

Les montants exigibles sont fixés au moment de signer le contrat crédit et pour la durée totale du crédit, à un taux d'intérêt fixe. Le Taux Annuel Effectif détermine le montant à payer et indique donc le coût total du prêt.

Ces coûts comprennent aussi bien les intérêts débiteurs que les coûts supplémentaires.

Toutefois, les coûts et les frais découlant de la non-mise en action de la réalisation du crédit, les coûts associés aux garanties et les frais au cas de de remboursement anticipatif du crédit ne sont pas inclus.

Le TAE est un taux annuel dont les limites sont légalement fixées et ces plafonds sont appliqués.

Jusqu'à 1250EURO	21.50%
Plus de 1250 à 5000 euros	16.00%
Plus de 5000 euros	13%

Exemple d'un prêt avec plan de remboursement

Un prêt de 2500 euros à rembourser en 24 mois

La mensualité , TAE de 16% s'élève à 121.14 euro.

Montant emprunté 2500 euros Durée 24 mois TAE 16% Mensualité 121.14 euro

Coût total 407.36 euro Total à payer 2907.36 euro

Répartition des intérêts en capital : Dans la distribution du capital/intérêt dans chaque mensualité le TAE peut différer de sorte que vous pouvez suivre préférablement le plan de remboursement qui l'accompagne. Vous pouvez également le demander au bureau du siège social.

Titres

Un contrat de cession est toujours prévu et signé.

D'autres garanties peuvent être envisagées en fonction du montant du crédit ,en fonction de la solvabilité du consommateur, plus spécifiquement d'une garantie de solidarité, d'un enregistrement hypothécaire ou d'une subrogation des droits du vendeur impayé.

Il doit toujours être soigneusement vérifié sur la base des informations spécifiques de la demande et du consommateur si ces titres doivent être fournis.

L'assurance solde restant dû n'est JAMAIS requise.